

Aux services cantonaux du cadastre

Berne, le 9 mai 2025

Sondage en ligne "Modèle complémentaire CGC" au nouveau modèle de données de la mensuration officielle DMAV en remplacement des extensions cantonales actuelles

Lettre d'accompagnement aux cantons

Chers collègues

Plusieurs cantons ont défini des extensions cantonales dans le MD.01. Celles-ci ne font plus partie de la mensuration officielle au sens strict du DMAV, elles peuvent le cas échéant être maintenues en tant que géodonnées de base cantonales complémentaires de la MO (modèle complémentaire). Une enquête de la CGC doit permettre de déterminer si et dans quelle mesure l'intérêt pour un modèle complémentaire CGC est grand et, par la suite, de pouvoir limiter le nombre de modèles complémentaires cantonaux différents. Il est même possible que certains éléments puissent ainsi être intégrés dans les versions définitives du modèle de la Confédération.

En outre, nous aimerais sentir la sensibilité des cantons en ce qui concerne les différentes présentations de plans. Dans l'idéal, il devrait être possible de renoncer à la définition de produits de représentation propres à chaque canton.

Situation de départ

Conformément à la stratégie de la mensuration officielle 2024-2027, l'introduction du nouveau modèle de données de la mensuration officielle (DMAV), version 1.0, est prévue pour cette période. Au préalable, des projets pilotes sont en cours depuis 2024 et jusqu'à l'été 2025 dans 8 cantons (AG, AI, BE, FR, GE, SG, SO, ZG). Ensuite, l'introduction dans toute la Suisse devra avoir lieu d'ici fin 2027.

En raison des différents défis cantonaux, l'accent est mis sur différents thèmes dans les cantons pilotes participants (p. ex. gestion modulaire des données, intégration dans l'infrastructure cantonale de géodonnées, etc.)

Certains de ces cantons pilotes ont géré des extensions cantonales dans l'ancien modèle de données MD.01 de la mensuration officielle et veulent continuer à en gérer au moins des parties en tant que géodonnées de base complémentaires.

Le canton de Saint-Gall, à l'origine de cette enquête, s'est lancé dans la phase pilote avec l'objectif de réduire autant que possible les extensions cantonales et de piloter le transfert vers des géodonnées de base cantonales complémentaires. Lors de l'examen détaillé, y compris la participation des entreprises de géomètres, on a souhaité maintenir pour la phase pilote une bonne moitié des extensions cantonales en tant que géodonnées de base cantonales complémentaires, car elles sont utilisées dans des processus administratifs, représentent une plus-value ou restent éventuellement pertinentes pour DMAV 1.x. Une évaluation de la phase pilote et un

soutien plus large au sein d'une communauté d'informations spécialisées en vue de l'introduction définitive du DMAV sont encore ouverts.

Extensions cantonales

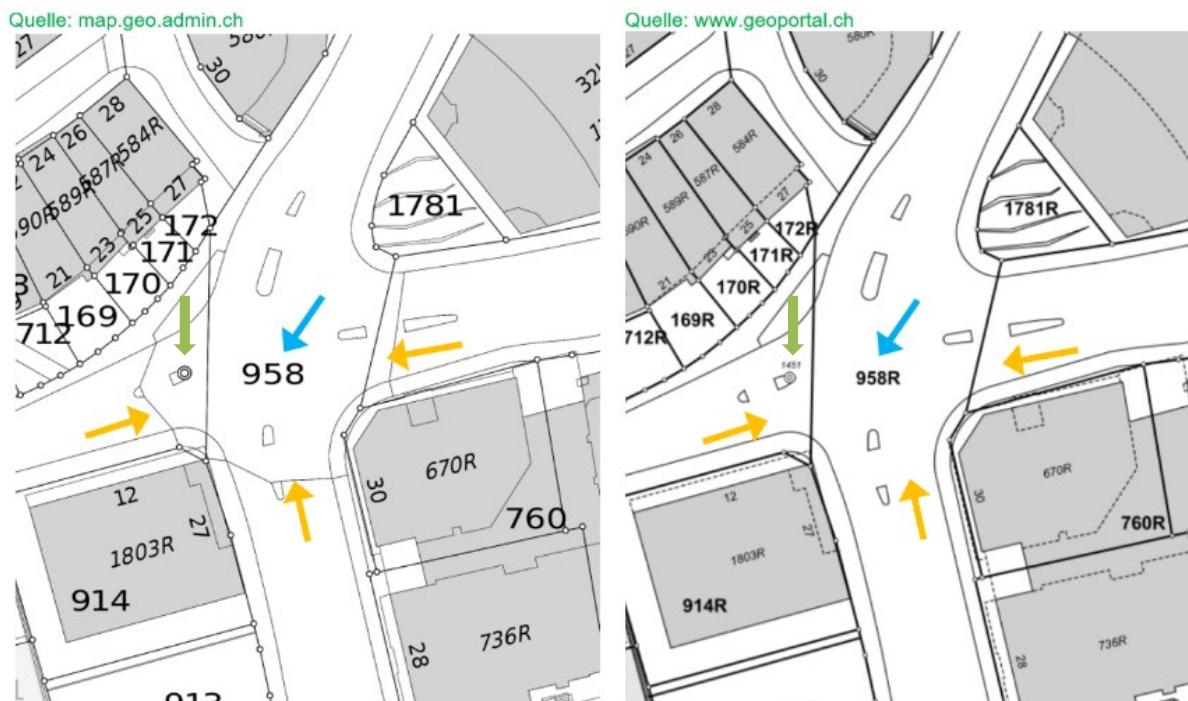
Les thèmes complémentaires cantonaux à examiner sont aussi bien les extensions cantonales actuelles ainsi que les éléments supprimés du modèle fédéral. Il convient d'en distinguer plusieurs types :

- **des instructions/directives de degré de spécification différentes**, par exemple les accès place supérieurs à 300m², une systématique différente des limites territoriales, etc : Les harmonisations de données au niveau du contenu constitueront à l'avenir un défi essentiel et de grande ampleur. De tels thèmes ne devront être vérifiés et, le cas échéant, harmonisés matériellement qu'avec une prochaine version 1.x du DMAV. Avec DMAV 1.0, les données de la MO ne sont pas encore harmonisées en raison des différentes instructions/directives de degré de spécifications, dont certaines ont été introduites avant les dispositions fédérales.
 C'est pourquoi cette thématique est **délimitée** par la présente enquête
- **Thèmes supplémentaires**, p. ex. limites statiques de forêt, plan des routes communales, etc : De tels thèmes, qui doivent désormais être gérés en dehors de la mensuration officielle, doivent être retirés de la mensuration officielle et gérés comme un jeu de géodonnées de base indépendant. En conséquence, cette thématique est **délimitée** de cette enquête.
- **les différences de modélisation : L'enquête se concentre sur cette thématique**. Parmi les différences de modélisation, il convient de distinguer les attributs plus détaillés et les attributs ou tableaux supplémentaires. Les éléments pour la représentation du plan en font notamment partie :

Exemple Différences de modélisation	Différence de modélisation Canton MD.01 par rapport au DMAV (extension cantonale existante)	Différence de modélisation MD.01-CH par rapport au DMAV (Suppression avec DMAV)
Plus de détail pour un attribut	<ul style="list-style-type: none"> • Jardin détaillé en Jardin, Parc, Terrain de sport, Cimetière 	<ul style="list-style-type: none"> • Subdivision du droit distinct en droit de superficie, sources, concessions, autres
attributs ou tableaux supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des données spécifiques à l'objet IdentDN (communes voisines) • Utilisation principale du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition des plans • Domaines de numérotation
➤ en particulier éléments pour la représentation	<ul style="list-style-type: none"> • remplacement par tronçon des types de lignes à l'aide de LINEATTR (également pour les rendre invisibles) • Position de texte pour le plan d'ensemble (p. ex. PE2 Pos) • Visualisation précis des biens-fonds par rapport aux arrondissements du registre foncier 	<ul style="list-style-type: none"> • Position de texte des numéros des PFP

Éléments pour la représentation

Au niveau des différences de modélisation il y a également de nombreux ajouts en lien avec la représentation afin d'optimiser la mise en page du plan.



L'exemple ci-dessus présente une comparaison entre la représentation sur map.geo.admin.ch (à gauche) et un portail cantonal (à droite), où par exemple les délimitations artificielles de plusieurs routes CS dans la zone de croisement sont supprimées par des attributs de lignes spécifique, ce qui améliore la représentation du plan. De plus, l'appartenance à un arrondissement du registre foncier peut être visualisée d'une manière précise par bien-fonds à l'aide d'un suffixe. La position des numéros de points fixes est également représentée de manière traditionnelle.

Enquête auprès des cantons¹

L'enquête doit permettre de déterminer l'étendue des extensions cantonales, comment est prévue l'évolution de ces extensions en tant que géodonnées de base complémentaires à la mensuration officielle pour les différents thèmes et quel est l'intérêt pour les modèles complémentaires (CGC). De tels modèles complémentaires (CGC) pourraient être gérés de manière optionnelle au niveau des cantons, mais lors de l'existence d'un thème, ils mettent à disposition une modélisation harmonisée au niveau des cantons. En cas de demandes largement soutenues, il convient d'examiner entre swisstopo et la CGC s'il est encore possible de les intégrer au modèle fédéral. Lors de la réponse aux questions, il est recommandé d'intégrer sous une forme appropriée des avis représentatifs du secteur de la mensuration, en particulier les organes de mise à jour.

¹ L'enquête a été traitée par ce groupe de travail : Hans Andrea Veraguth GR, Bernhard Fierz ZH, Patrick Fäh SG, Peter Staub KGK, Peter Scherrer SG ; participation / traduction Florian Spicher NE.

Arguments

De nombreuses extensions cantonales offrent une plus-value du point de vue du canton, des communes et des organes de mise à jour, sont utilisées dans différents processus administratifs et représentent des caractéristiques de qualité et des critères de distinction de la mensuration officielle. Des fonds publics ont été investis dans la saisie, les coûts de mise à jour ont été facturés aux propriétaires fonciers ou aux maîtres d'ouvrage : En cas d'utilité avérée, la protection des investissements est un argument de poids.

En outre, il convient d'attendre et de prendre en compte les principales adaptations du contenu de la mensuration officielle avant de supprimer trop rapidement les plus-values existantes et d'en avoir à nouveau besoin, le cas échéant, lors de la concrétisation de la version 1.x du DMAV. D'une manière générale, on a pu constater qu'il était tout à fait possible d'éliminer une partie des extensions cantonales actuelles, mais qu'à l'inverse, pour diverses questions concrètes, il fallait tout de même conserver des éléments éprouvés, car ils sont utilisés dans des processus. Par exemple, les éléments pour la représentation ont également fait leurs preuves, car ils permettent une mise en page plus claire et plus lisible des plans.

Nous espérons que ces explications vous aideront à répondre à l'enquête, nous vous remercions de l'avoir remplie et attendons avec impatience les résultats.

Salutations amicales

Groupe de travail CGC Enquête Modèles complémentaires